



HAL
open science

”La methanisation oui, mais pas chez moi! Une analyse du discours des acteurs” : Une analyse du discours des acteurs dans la presse quotidienne régionale

Sébastien Bourdin, Philippe Jeanne, François Raulin

► To cite this version:

Sébastien Bourdin, Philippe Jeanne, François Raulin. ”La methanisation oui, mais pas chez moi! Une analyse du discours des acteurs” : Une analyse du discours des acteurs dans la presse quotidienne régionale. *Natures Sciences Sociétés*, 2020, Dossier “ L’économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial ”, 28 (2), pp.145 - 158. 10.1051/nss/2020030 . hal-03103669

HAL Id: hal-03103669

<https://hal.science/hal-03103669v1>

Submitted on 14 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

« La méthanisation, oui, mais pas chez moi ! » Une analyse du discours des acteurs dans la presse quotidienne régionale[★]

Sébastien Bourdin^{1,*}, Philippe Jeanne² et François Raulin³

¹ Géographie économique, EM Normandie Business School, laboratoire Métis, Caen, France

² Linguistique, CNRS, UMR IDEES, Mont-Saint-Aignan, France

³ Développement territorial, EM Normandie Business School, laboratoire Métis, Caen, France

Reçu le 20 septembre 2018. Accepté le 6 mars 2020

Résumé – La transition énergétique est aujourd'hui considérée par les institutions nationales, européennes et internationales comme incontournable. Cependant, le déploiement des énergies renouvelables telles que la méthanisation peut être source de conflit. À partir d'un corpus d'articles issus de la presse quotidienne régionale, nous avons réalisé une analyse lexicométrique du discours des acteurs de la méthanisation afin de mieux comprendre les oppositions locales et d'identifier les leviers pour faciliter l'acceptation sociale. L'étude analyse les craintes et les principales méfiances liées à la méthanisation. Par conséquent, la territorialisation des projets d'unités de méthanisation nécessite de trouver de nouveaux compromis sociaux en conciliant l'intérêt général (la transition énergétique) et les intérêts singuliers (relatifs aux externalités des énergies vertes déployées).

Mots-clés : analyse de discours / conflits / développement durable / méthanisation / territoire

Abstract – 'I'm all for anaerobic digestion, but not in my back yard!' An analysis of stakeholder discourses in the French regional daily press. Nowadays the energy transition is considered by national, European and international institutions to be a must. However, the deployment of renewable energies such as methanization can be a source of conflict. Based on a corpus of articles from the regional daily press, we carried out a lexicometric analysis of the discourse of methanization stakeholders in order to better understand local oppositions and identify the levers to facilitate social acceptance by the public. The study identifies the fears and main sources of mistrust related to methanization. Consequently, the territorialization of methanization unit projects requires new social compromises to be found by reconciling the general interest (the energy transition) and specific interests (relating to the externalities of the green energies deployed).

Keywords: anaerobic digestion / conflicts / speech analysis / sustainable development / territory

Il est généralement admis que les sources d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz naturel) et leur exploitation s'accompagnent d'externalités négatives telles que la pollution environnementale ou l'aggravation de la qualité de vie de la population locale¹. Par ailleurs, l'exploitation des ressources fossiles est mal perçue car

elle contribue au réchauffement climatique. Compte tenu de ces arguments, le soutien aux sources d'énergie renouvelable devrait être répandu. Or, la réalité semble plus compliquée. D'abord, le soutien de l'énergie produite à partir de sources renouvelables via des budgets publics soulève des controverses (Haas *et al.*, 2011). Ensuite, trouver de nouveaux emplacements pour des infrastructures produisant de l'énergie renouvelable n'est pas une tâche facile. Le syndrome de résistance sociale NIMBY (*not in my backyard* – pas dans mon jardin) les accompagne bien souvent. Dans le contexte des énergies renouvelables, ce concept largement discuté (Wolsink, 2000 ; Van der Horst, 2007 ; Devine-Wright, 2015 ; Bourdin, 2019) fait référence à une attitude de la population qui soutient les énergies renouvelables aux

[★] Voir dans ce numéro les autres contributions au dossier « L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial ».

*Auteur correspondant : sbourdin@em-normandie.fr

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre du projet DETECTE (Développement économique et territorial, économie circulaire et transition énergétique) financé par le programme PSDR 4 (Pour et sur le développement régional).

niveaux mondial, national ou régional, mais pas au niveau local. Lorsque de tels projets sont situés à proximité d'espaces résidentiels, les personnes les refusent fréquemment. On trouve même parfois des attitudes plus radicales regroupées sous le concept BANANA (*build absolutely nothing anywhere near anyone* – ne rien construire nulle part près de quiconque), qui veulent que l'on refuse de construire quoi que ce soit (Sébastien, 2013). Les phénomènes NIMBY sont communément considérés comme des choix rationnels qui attribuent la motivation du comportement humain principalement à l'intérêt personnel. Toutefois, les données empiriques suggèrent que cette supposition est généralement inadéquate, soulignant l'importance d'appliquer des approches plus fines pour expliquer les problèmes d'acceptabilité sociale (Devine-Wright, 2005 ; Bourdin, 2019). Nous définissons l'acceptabilité sociale en reprenant l'approche développée par Gendron (2014) et Fournis et Fortin (2017) comme étant un processus d'évaluation collectif à propos d'un projet, relevant d'une combinaison dynamique (évoluant dans le temps et dans l'espace) de préférences individuelles et de jugements collectifs (valeurs et croyances partagées). Dès lors, il semble intéressant d'analyser les discours tenus sur la méthanisation afin d'identifier ce qui relèverait d'arguments NIMBYistes et ce qui pourrait être imputé à d'autres explications. Alors que la littérature est abondante sur la question de l'acceptabilité sociale des éoliennes (Fortin et Fournis, 2014), on trouve très peu d'études sur la méthanisation qui tend pourtant à se développer. Alors que leur développement est encouragé au niveau européen et national, on assiste, au niveau local, à des levées de boucliers de la part d'habitants craignant les impacts d'odeurs, les risques d'explosion, l'intensification du trafic ainsi que la perte de la valeur de leur propriété. Aujourd'hui, on recense peu de travaux qui traitent de cette question de l'acceptation sociale de la méthanisation (Féménias *et al.*, 2008 ; Girault *et al.*, 2010 ; Pacaud *et al.*, 2013 ; Aissani *et al.*, 2015 ; Zemo *et al.*, 2019 ; Bourdin *et al.*, 2019 ; Bourdin, 2019) visant à négocier des compromis de localisation entre les habitants concernés, les municipalités et les investisseurs.

En termes de politiques publiques, en décryptant de manière plus précise et moins simpliste le discours que portent les acteurs sur la méthanisation, il sera alors possible de comprendre les différentes formes d'argumentation en jeu et ainsi de proposer des solutions permettant de faciliter le déploiement des projets sur le territoire. Pour cela, nous nous appuyerons sur l'analyse de la presse quotidienne régionale qui a déjà fait l'objet de traitements antérieurs sur la question des conflits d'aménagement et d'usages de l'espace (Torre *et al.*, 2006 ; Jeanneaux et Perrier-Cornet, 2008 ; Pham *et al.*,

2013). Plus précisément, nous avons collecté les articles de presse qui concernaient les projets de méthanisation territoriale. Contrairement aux projets dits « à la ferme » où une exploitation seule décide de valoriser ses déchets agricoles, les projets de méthanisation territoriale sont de dimension collective avec la participation d'apporteurs de déchets et de bénéficiaires des énergies produites aux profils variés (collectif d'agriculteurs, industrie agro-alimentaire, syndicat mixte de déchets, collectivités, etc.). Ils représentent une richesse d'analyse puisqu'ils impliquent des catégories diverses d'acteurs, aux objectifs parfois contradictoires.

Notre article s'organise comme suit : tout d'abord, nous présenterons le cadre théorique et empirique appliqué à la question de l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables et en particulier de la méthanisation, puis nous expliciterons la méthodologie que nous avons utilisée. Enfin, dans une dernière partie, nous exposerons nos principaux résultats.

Acceptabilité sociale des énergies renouvelables et levées de boucliers

Après avoir présenté d'une manière générale les oppositions locales, nous reviendrons sur l'approche NIMBYiste et ses limites pour proposer d'autres lectures théoriques pouvant expliquer les problèmes d'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables.

Énergies renouvelables et oppositions locales

L'énergie renouvelable est un terme générique regroupant une hétérogénéité de sources d'énergie (principalement la bioénergie, l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique, l'énergie solaire). Elles contribuent peu ou pas aux émissions de gaz à effet de serre, impliquant que le passage des combustibles fossiles aux sources d'énergie renouvelables réduit le problème du réchauffement climatique (Raineau, 2011). Néanmoins, une question centrale et récurrente concernant l'implantation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable est de savoir si de telles installations sont associées à des problèmes spécifiques.

Tout d'abord, il convient de reconnaître que les projets d'énergie renouvelable sont très hétérogènes, allant de l'installation d'un système photovoltaïque sur le toit d'une maison à l'implantation d'un grand parc éolien de plusieurs mégawatts sur un certain nombre d'hectares. Malgré ces différences, les installations d'énergie renouvelable présentent de nombreuses caractéristiques communes qui les distinguent de l'implantation d'autres installations à vocation énergétique telles que les centrales nucléaires ou les puits de pétrole. L'énergie renouvelable tend à être fortement soutenue par l'opinion

publique, alors que l'utilisation de l'énergie nucléaire et fossile ou la combustion des déchets et les usines chimiques rencontrent de plus en plus de résistance.

Les travaux sur les raisons du développement de l'opposition locale sont essentiellement les mêmes, ils montrent qu'il découle des inquiétudes concernant les effets de l'installation, le manque de confiance dans le développeur et du peu d'occasions offertes aux citoyens d'influencer les résultats du projet (Aitken, 2010 ; Bourdin, 2019). Dans la plupart des cas, la question de l'acceptabilité sociale est posée (Fortin et Fournis, 2014), les personnes s'inquiètent réellement des effets possibles de l'installation et ont tendance à ne pas percevoir le projet comme respectueux de l'environnement. En outre, une mauvaise expérience avec des projets spécifiques antérieurs peut conduire à une attitude plus sceptique vis-à-vis de la technologie elle-même et des futurs projets (Béhar et Simoulin, 2014).

Le fait qu'un projet concerne les énergies renouvelables ne signifie pas qu'il sera automatiquement bien accueilli par tout le monde. Il ressort des travaux que les personnes qui s'y opposent ne sont généralement pas négatives en soi vis-à-vis du développement des énergies renouvelables. De fait, elles critiquent l'emplacement choisi et la façon dont les installations ont été sélectionnées et dimensionnées (Devine-Wright, 2015 ; Bourdin *et al.*, 2019).

La méthanisation face au NIMBYisme et limites du concept

Parmi les innovations sociotechniques récentes dans le traitement des déchets en France, la méthanisation semble être l'une des plus prometteuses. Les types de déchets méthanisables² sont en effet nombreux et leur volume potentiellement important. Une unité de méthanisation permet la transformation de déchets organiques en énergie utilisable – le biogaz – par l'action de multiples bactéries (au sein d'une cuve appelée « digesteur »). Cette fermentation sans oxygène de déchets dégage un biogaz constitué de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂) et produit du digestat. Il existe deux grandes formes de valorisation de l'énergie produite pour lesquelles l'État a fixé un tarif de rachat attractif : l'électricité (par cogénération ou combustion) et le gaz (réinjecté dans le réseau de distribution de gaz

naturel après purification par GRDF transformé en carburant écologique pour les véhicules roulant au gaz naturel pour véhicules [GNV]). Par ailleurs, avec le système de refroidissement des machines, la chaleur peut être récupérée puis injectée dans un réseau de chaleur permettant de chauffer des équipements publics (piscine, collège, etc.) ou des logements.

Les projets de méthanisation territoriale appelés également « méthanisation centralisée ou collective » ont la particularité d'associer de nombreux acteurs depuis la fourniture de matières organiques (déchets de cantine, déchets agricoles, déchets verts, sous-produits de l'agro-alimentaire, etc.) jusqu'à la consommation de l'énergie finale produite (collectivités locales, fermes, industries, notamment). À l'opposé des projets dits « à la ferme » qui ne concernent bien souvent qu'une seule exploitation agricole, les projets de méthanisation territoriale peuvent faire l'objet d'un problème d'acceptabilité sociale. De par leur nature nouvelle et multipartenariale, Torre (2015) nous explique que les innovations sociotechniques sont *de facto* conflictuelles car elles provoquent des ruptures et génèrent des transformations dans les territoires concernés. Ce type de projets de méthanisation territoriale est donc plus susceptible de créer de la conflictualité, qui fait partie intégrante des processus de développement territorial.

L'opposition à un projet spécifique est souvent liée aux résidents locaux qui ont une perception négative de la méthanisation territoriale et de l'opportunité limitée qu'ils ont pour influencer le processus de planification. L'exclusion de la participation du public dans la prise de décision a également contribué au développement de l'opposition aux installations de biogaz (Edwards *et al.*, 2015 ; Bourdin, 2019). Dans les études antérieures sur les déterminants de la réussite de projets de méthanisation, on retrouve des facteurs exogènes (subventions perçues pour mettre en œuvre le projet, contraintes réglementaires et législatives ou choix d'une technologie inappropriée) et endogènes (emplacement, taille, type de portage). L'acceptation du projet donné au niveau local par la population locale peut être considérée comme le facteur (endogène) le plus crucial dans la réussite d'un projet.

Tel qu'il est présenté dans la littérature, le phénomène NIMBY est compris comme une théorie du choix rationnel qui affirme que le comportement humain est motivé principalement par l'intérêt personnel. Dans le contexte des énergies renouvelables, le choix rationnel de la théorie implique que les citoyens ne soutiennent que les projets développés ailleurs que près de chez eux, mais les preuves empiriques montrent que ce soutien est inadéquat (Wolsink, 2000), ce qui conduit les chercheurs à critiquer l'explication NIMBY en raison de son approche unidimensionnelle (Devine-Wright, 2009 ; 2015 ; Bourdin, 2019).

² On distingue trois grandes familles de déchets méthanogènes : (i) les déchets agricoles, comme les effluents d'élevage (fumiers, lisiers et fientes) et les résidus de culture (maïs, céréales et colza) ; (ii) les déchets d'industries agroalimentaires (graisse d'abattoir, mélasse, carcasse d'animaux, etc.) ; (iii) les déchets ménagers (pelouse, biodéchets des ménages, boues de station d'épuration, etc.).

Par ailleurs, l'approche NIMBYiste a été utilisée comme une forme d'explication spatiale de l'opposition, suivant laquelle la proximité entre le domicile d'une personne et l'emplacement d'un projet d'énergie renouvelable serait le facteur qui influence le plus sa réponse. À partir de méthodes par questionnaire pour échantillonner systématiquement les opinions des résidents vivant à différentes distances physiques, Warren *et al.* (2005) réfutent le déterminisme spatial présumé en révélant que les résidents vivant plus près des projets ont des opinions plus positives que ceux vivant plus loin, ce que les auteurs ont appelé « phénomène NIMBY inverse ».

Enfin, l'approche NIMBYiste a été utilisée pour expliquer l'opposition qui est déterminée au niveau individuel par l'ignorance, l'irrationalité et l'égoïsme (Burningham *et al.*, 2015). On présume alors que l'opposition est fondée sur une méconnaissance totale du problème ou de la technologie en question. Selon ce point de vue, en remédiant de manière adéquate à ces lacunes et si les « faits » sur la question pouvaient être séparés des « mythes » (Devine-Wright, 2009), les niveaux d'opposition devraient alors diminuer. Cependant, ces chercheurs se sont montrés très critiques à l'égard de cette hypothèse, utilisant des méthodes qualitatives pour montrer que les opposants sont souvent très informés et ne peuvent être présumés ignorants. De plus, la valeur de l'explication de l'intérêt personnel a été contestée puisqu'elle est fondée sur des présomptions de choix rationnel qui négligent l'importance des questions de justice, d'équité et de confiance dans les conflits liés aux projets d'énergies renouvelables (Upham et Shackley, 2006).

Des explications alternatives au NIMBYisme pour analyser les problèmes d'acceptabilité sociale

Un sentiment d'injustice qui peut prendre deux formes

Un autre cadre théorique qui semble mieux expliquer les cas d'opposition aux projets de méthanisation est la théorie de la justice. Appliquée aux projets d'énergies renouvelables, cette théorie ouvre de nouveaux questionnements sur la façon dont les projets sont perçus au niveau local (Upham et Shackley, 2006), selon une perspective multidimensionnelle dans laquelle les coûts, les avantages des installations et les caractéristiques pertinentes du processus de planification sont pris en compte. Selon cette théorie, on distingue la justice distributive et la justice procédurale.

La théorie de la justice distributive découle de la théorie de l'équité d'Adams (1965) qui explique quand et

pourquoi la distribution des résultats issus de la production d'une ressource spécifique est perçue par les individus comme équitable ou non. Le degré d'équité perçue influe sur un grand nombre de variables, notamment l'acceptation des résultats et la légitimité du processus à l'étude. Dans le contexte de la méthanisation, il est souvent avancé des problèmes liés aux odeurs désagréables (Soland *et al.*, 2013 ; Bourdin *et al.*, 2019), à l'impact négatif sur le paysage, aux contraintes/changements sur la qualité de vie (y compris l'augmentation du trafic local), en plus des coûts purement économiques tels que la baisse des prix de l'immobilier (Zemo *et al.*, 2019).

La théorie de la justice procédurale se concentre plutôt sur la façon dont les caractéristiques des procédures peuvent influencer la perception de la justice et le comportement des autorités envers les citoyens. Dans le contexte des énergies renouvelables, l'objectivité et la véracité des informations fournies revêtent une grande importance. La possibilité de modifier les paramètres du projet pour répondre aux demandes des citoyens est pertinente pour évaluer la qualité des offres de participation, tandis que la participation du public, dès le début, bien que souhaitable en principe, est souvent une question controversée de la part des promoteurs du projet. En effet, ces derniers voient rarement l'intérêt d'associer les riverains dès le début du projet. En outre, les caractéristiques des porteurs et des exploitants de projets ont un impact majeur sur l'acceptation du public. Dans ce domaine, la confiance des citoyens, entendue comme une évaluation subjective de leur comportement, de leur expertise et de leur compétence, est déterminante.

La littérature sur les théories de la justice et les facteurs susceptibles d'influencer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables confirment l'importance d'obtenir des évaluations équilibrées des justes procédurales et distributives par les citoyens dans l'acceptation locale des unités de méthanisation. Cela peut l'être principalement en gagnant leur confiance, par exemple en planifiant une distribution équitable des résultats (avantages et coûts perçus). En conséquence, nous faisons l'hypothèse que l'avortement de la planification de nouvelles installations ou l'abandon de projets en cours sont liés au manque perçue de répartition équitable des bénéfices et à la méfiance à l'égard des autorités locales et/ou des exploitants d'installations. Nous émettons également l'hypothèse que le manque de concertation et de communication est un facteur détériorant l'acceptabilité sociale. Par ailleurs, toujours concernant la théorie de la justice procédurale, la notion de confiance est centrale, aussi bien envers les porteurs du projet que de l'information délivrée lors du processus de concertation. Dans leur étude des énergies renouvelables au Royaume-Uni, Walker *et al.* (2010) mettent en lumière que la confiance a un rôle nécessaire à jouer dans les contingences et la dynamique des projets de dimension territoriale et dans les résultats qu'ils peuvent atteindre.

L'attachement au lieu comme argument d'opposition

Il existe aussi une autre littérature qu'il est possible de mobiliser pour expliquer les problèmes d'acceptabilité sociale et de résistance aux projets de méthanisation. Elle s'appuie sur la théorie psychologique sociale et environnementale du lieu. L'opposition locale est conçue comme une forme d'action protectrice vis-à-vis du lieu, qui survient lorsque des développements de projets perturbent les attaches émotionnelles préexistantes et menacent les processus identitaires liés au lieu. En s'appuyant sur la théorie de la représentation sociale, Devine-Wright (2009) propose un cadre d'analyse alternatif à l'explication NIMBYiste. Devine-Wright (2015) explique ainsi que, dans le contexte des projets énergétiques, les procédures de planification peuvent prendre plusieurs années avant que le développement du projet commence réellement. Dans de tels contextes, le fait de connaître le projet et de prendre conscience du changement qu'il est susceptible d'engendrer bien à l'avance constitue la clé d'une meilleure ouverture face au projet. Le fait que ce dernier soit publicisé via la communication avec des personnes de confiance peut faciliter l'acceptation sociale.

Enfin, la question de savoir si l'attachement à un lieu entraîne nécessairement des évaluations négatives du changement de lieu dépend de la forme et de l'intensité de l'attachement ainsi que de l'interprétation du changement. Bien que les résultats de Vorkinn et Riese (2001) indiquent une relation négative entre l'attachement à un lieu et les attitudes à l'égard d'un projet énergétique proposé, l'attachement à un lieu peut en fait avoir une corrélation positive avec le soutien d'un projet lorsque ce dernier est interprété comme une amélioration du lieu (Devine-Wright, 2009). Cette interprétation positive est facilitée lorsque les porteurs de projets créent de la confiance avec les riverains et cherchent à ancrer et à objectiver le changement de manière à améliorer plutôt qu'à menacer leur qualité de vie (Bourdin et Nadou, 2020).

Méthodologie

La spécificité des discours de la presse quotidienne régionale et le choix de *Ouest-France*

Afin de procéder à l'analyse des discours sur la méthanisation dans le Grand Ouest, il a préalablement fallu sélectionner le type de discours médiatique qui serait le plus aisé à traiter et à analyser sur le plan lexical. De ce fait, notre choix s'est porté sur la presse quotidienne, car contrairement à la télévision ou à la radio, nous pouvons faire l'économie de retranscription du discours. Par ailleurs, d'après Krieg (2000), la presse quotidienne est l'objet de recherche médiatique privilégié des chercheurs car il facilite l'investigation. Plus

spécifiquement, la presse quotidienne régionale est un support de recherche intéressant pour comprendre comment un objet arrive sur le devant de la scène médiatique et comment il est traité (Torre et Lefranc, 2006). Cependant, le discours de presse – notamment écrite – possède certaines spécificités. En effet, il est de type polyphonique, c'est-à-dire que les journalistes « retranscrivent et redistribuent les mots qu'ils entendent ou qu'ils lisent » (CRDP, 1994, p. 82). On peut le diviser en trois catégories de genres d'information (Charaudeau, 1997) que sont (i) l'évènement rapporté ; (ii) l'évènement commenté ; et (iii) l'évènement provoqué. Par conséquent, étudier les discours de la presse quotidienne régionale nécessite de prendre en compte ces particularités en distinguant, par exemple, les écrits entre guillemets (discours théoriquement rapportés tels quels) et ceux sans guillemets (discours journalistique pouvant adopter un ton plus libre). Une des limites de cette méthode est que les articles de presse sont bien souvent des condensés d'informations avec un risque de simplification du discours rapporté.

Nous avons donc sélectionné le quotidien *Ouest-France* pour mener notre analyse. D'une part, parce que son aire de diffusion couvre notre territoire d'étude³ (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire). D'autre part, parce que c'est une presse généraliste et qu'il y a donc une forte probabilité qu'elle relaie l'actualité des projets de méthanisation à l'échelle locale via sa cinquantaine d'éditions locales. À l'aide de la base de données électronique Factiva⁴, nous avons, dans un premier temps, sélectionné les articles comportant dans leur titre le mot-clé « méthanisation » et/ou celui de « biogaz ». Puis, dans un second temps, nous avons retenu les articles ne traitant que de projets de méthanisation territoriale afin de nous concentrer exclusivement sur le discours des acteurs. Cependant, cette méthode n'est pas totalement exhaustive puisque des articles traitant de la méthanisation peuvent porter des titres ne comportant aucun de ces deux mots-clés⁵. En outre, le choix de nous focaliser exclusivement sur les articles de presse quotidienne régionale fait, d'une part, l'impasse sur des articles plus généralistes (presse nationale, presse spécialisée, etc.) et, d'autre part, nous expose à une

³ Le projet DETECTE s'inscrit dans la zone Grand Ouest qui comprend les régions ex-Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire.

⁴ C'est un outil d'information professionnelle qui agrège différents contenus comme des journaux, des magazines, des photos, etc.

⁵ Exemple : « Vire : un projet qui envisage de mélanger les déchets pour créer de l'énergie », *Ouest-France*, 29-11-2009, www.ouest-france.fr/normandie/alencen-61000/vire-un-projet-qui-envisage-de-melanger-les-dechets-pour-creer-de-lenergie-613057.

Tab. 1. Composition des variables codées pour chaque article (réalisation : S. Bourdin).

VARIABLES	CLASSES
Année de parution de l'article	Année de l'article
Commune de l'unité	Nom de la commune
Département de l'unité	Numéro du Département
Dimensionnement de l'unité (tonnage des déchets valorisés sur une année)	0-25000 t/an
	25000-75000 t/an
	Plus de 75000 t/an
Type de porteurs de projet de l'unité	Agriculteur(s)
	Collectivité(s) locale(s)
	Industriel(s)
	Opérateur de méthanisation
	Syndicat mixte
	Autre(s)
Distance à vol d'oiseau entre l'unité et la première habitation (en mètre)	50-250 m
	250-500 m
	plus de 500 m

redondance d'articles traitant de la même actualité (par exemple l'inauguration d'une unité de méthanisation) avec un risque d'utilisation de mêmes mots. Les articles collectés pour notre étude, au nombre de 455, s'étalent sur une période allant d'octobre 2002 à juillet 2016.

Intégration du corpus de textes dans le logiciel Alceste

L'ensemble des articles de presse a été compilé sous la forme d'un corpus afin de faciliter son intégration dans le logiciel Alceste⁶. Après avoir procédé à une segmentation du corpus, le logiciel repère les phénomènes de co-occurrence des mots (plus les mots repérés se trouvent souvent ensemble dans des segments de texte, plus la probabilité d'appartenir au même champ sémantique est forte) et met en évidence ce qui est lexicalement commun à travers une classification descendante hiérarchique (désormais CDH). À partir

d'une analyse factorielle des correspondances (AFC), les contextes similaires, issus de la CDH, sont positionnés sur un plan à deux dimensions permettant de visualiser ce qui est commun mais également ce qui est différent.

La construction des champs lexicaux de contexte similaire, que le logiciel appelle « classes », s'opère à partir des termes du lexique co-occurents, dont la force de représentativité s'exprime par le calcul statistique du Khi2. Plus celui-ci est élevé, plus le mot contribue à la construction de la classe. Ainsi constituées, les classes rendent compte de l'organisation formelle du texte.

Chaque article de presse a été codé à partir de plusieurs variables utiles à notre étude. Les variables, sous Alceste, permettent d'identifier l'article de presse par un certain nombre d'éléments factuels qui lui sont propres et qui seront repris pour chaque article avec leurs marqueurs spécifiques. Ces variables vont nous permettre de distinguer les discours afférents à telle ou telle variable comme, par exemple, la distinction du discours des « femmes » par rapport au discours des « hommes » dans une variable « genre ». De ce fait, nous avons fait le choix d'intégrer les variables suivantes à des arguments pouvant expliquer l'aboutissement ou au contraire

⁶ Cet outil a été développé par Max Reinert dans les années 1980 pour permettre l'analyse de données textuelles assistée par ordinateur. Voir <http://www.image-zafar.com/Logiciel.html>.

Tab. 2. Statistiques des corpus analysés (réalisation : S. Bourdin).

Statistiques des corpus analysés	
Nombre d'articles analysés (UCI)	455
Nombre de formes contenues dans le corpus	116 233
Nombre de formes distinctes	10 706
Nombre de formes réduites (lemmatisées)	1 397
Nombre d'unités de contexte	4 623
Nombre d'unités de contexte classées	3 556
Pourcentage d'unités de contexte classées	70 %
Nombre de classes stables	4

l'abandon de projet (Tab. 1) : l'année de parution de l'article, la commune d'implantation de l'unité de méthanisation, le département d'implantation de l'unité de méthanisation, le dimensionnement de l'unité de méthanisation⁷, le type de porteurs de projet de l'unité de méthanisation et la distance à vol d'oiseau entre l'unité de méthanisation et la première habitation⁸. L'ensemble des variables a été renseigné à partir d'une collecte des données auprès de la presse quotidienne régionale, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et de Google Maps. Nous avons également distingué les discours « favorables » et les « discours « défavorables » à la méthanisation au sein du corpus afin de pouvoir les croiser avec les variables durant l'étape analytique et les théories mobilisées.

À l'aide du logiciel Alceste, nous avons procédé à la réalisation de trois traitements qui nous ont permis de tester nos hypothèses au regard de la littérature mobilisée. D'abord, nous avons réalisé une CDH sur notre corpus de 455 articles de presse afin de classer les mots dans plusieurs catégories selon leur proximité lexicale. Cette méthode de classification permet de réaliser une typologie des différents discours portés sur la méthanisation. Ensuite, l'AFC, outil utile pour décrire l'organisation des mots et des classes, nous a permis de déterminer les facteurs déterminants dans le discours tenu sur la méthanisation dans la presse quotidienne régionale. Enfin, l'analyse du réseau de formes du mot « nuisance » a contribué à identifier quels autres mots étaient le plus souvent associés à celui-ci et les distances entre ce mot et les autres mots de la même classe. Le terme « nuisance » fait référence à une attitude NIM-

BYiste mais également à une défense du cadre de vie et à l'attachement au lieu de la part des riverains. De ce fait, nous avons distingué plus précisément les discours qui relevaient du NIMBYisme de ceux qui tiendraient à des problématiques d'attachement au lieu, de justice distributive (sentiment d'injustice vis-à-vis des externalités de la méthanisation) ou de justice procédurale (sentiment d'injustice dans la participation citoyenne et de manque/défaut d'information).

Résultats

Des formes de discours sur la méthanisation bien distinctes

Alceste a élaboré automatiquement un dictionnaire de 1397 formes réduites après l'étape de lemmatisation⁹ des 116 233 mots présents (Tab. 2). Par exemple, les formes verbales sont réduites en infinitif (« engendreront » devient « engendrer ») et les mots au pluriel sont transformés au singulier (« terrains » devient « terrain »). Ces formes réduites composent ainsi le monde lexical qui va permettre différents types d'analyse textuelle.

La CDH met en avant quatre classes aux mondes lexicaux différents (Fig. 1). Par souci de présentation et de lisibilité, nous avons choisi d'afficher uniquement les 15 mots (formes réduites) ayant les khi2¹⁰ les plus élevés de chacune des classes. Il est important de préciser que les mots affichés ne sont que les représentations des segments de texte dans lesquels ils apparaissent. Nous prenons soin de dire que l'interprétation que nous en faisons ne se construit que dans le contexte de l'énoncé dans lequel le mot apparaît.

La classe 1 (32 % du contenu analysé), que nous avons nommée « procédés de méthanisation », regroupe un champ lexical faisant référence aux processus de méthanisation (« méthane », « organique », « matière », etc.). Nous retrouvons ainsi différentes matières méthanisables (« déchet », « fumier », « lisier », etc.) et leurs types de valorisation (« gaz », « électricité » et « chaleur »). L'apparition des mots « produire », « produit » et « productif » indique bien que cette classe relève du champ du processus de production de cette technologie.

La classe 2 (18 % du contenu analysé), dénommée « risques et nuisances », renvoie quant à elle aux externalités négatives de la méthanisation. Ainsi, on retrouve différents types de nuisances associés à cette technologie (« nuisance »), notamment les mauvaises odeurs (« odeur », « olfactif », « mauvais », etc.) et la pollution sonore liée à l'augmentation du trafic routier

⁷ Nous faisons l'hypothèse que plus une unité de méthanisation est de taille importante, plus le risque est grand qu'elle connaisse une opposition locale. Notons qu'à ce jour il n'existe pas de travaux établissant explicitement un lien entre les deux.

⁸ Nous avons utilisé un système d'information géographique (SIG) pour pouvoir calculer cette distance. Au travers de cette mesure, il est fait référence au principe NIMBY évoqué dans la littérature.

¹⁰ Le test du Khi2 dans Alceste permet de déterminer le degré d'appartenance d'une forme réduite à une classe.

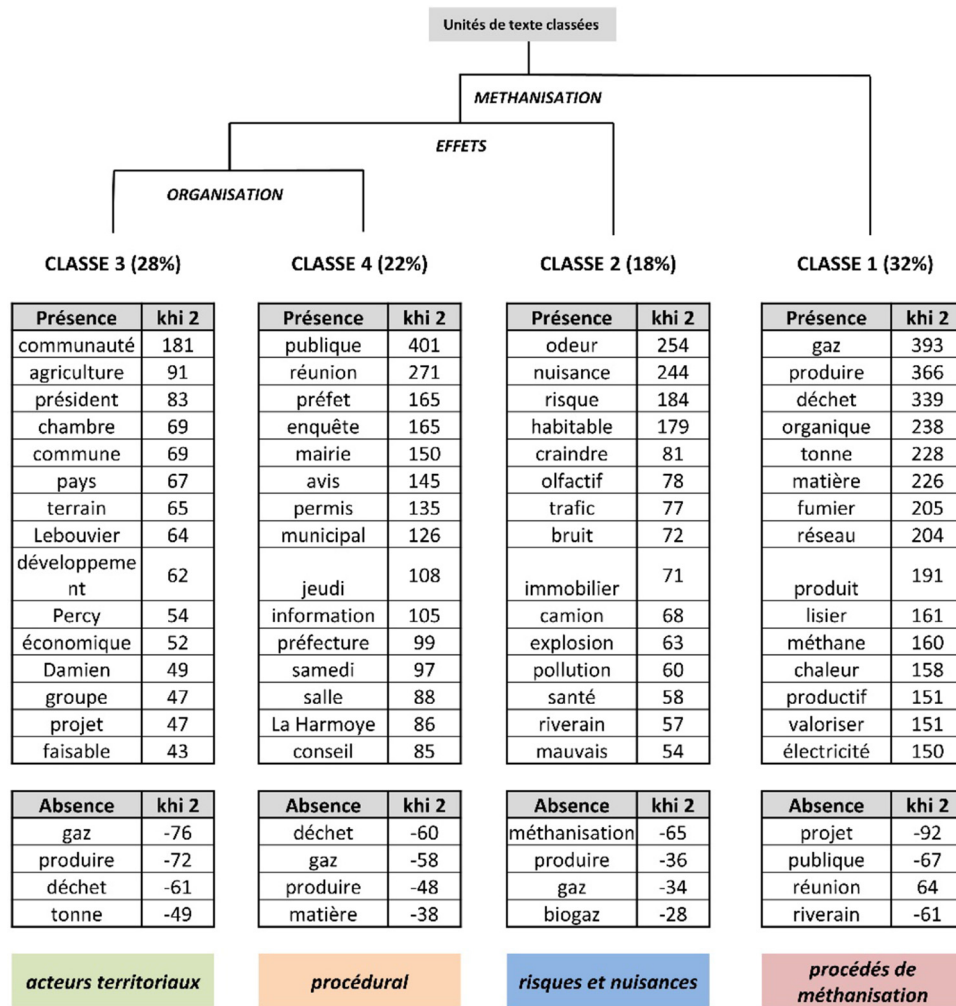


Fig 1. Classification descendante hiérarchique et dendrogramme (réalisation : S. Bourdin).

près des unités de méthanisation («trafic», «bruit», «camion», etc.). Ces nuisances sont avant tout craintes par les habitants résidant à proximité des unités («habitable», «craindre», «immobilier», «riverain», etc.) qui se méfient aussi de conséquences pouvant être graves sur leur intégrité physique ou leur santé («explosion», «pollution», «santé», etc.). Cette classe2 peut faire référence à une forme de NIMBYisme caractérisée par un comportement relevant de « motifs égoïstes » (Van der Horst, 2007) qui seraient avancés pour rejeter l’implantation d’unités de méthanisation proches de chez eux. Devant ces craintes et ces potentielles externalités négatives, les riverains vont alors adopter une attitude protectionniste et mettre en œuvre des tactiques d’opposition. Mais il est possible d’aller plus loin dans l’explication en invoquant la théorie de la justice distributive et en émettant l’hypothèse que ce n’est pas tellement un motif égoïste mais davantage le sentiment que les externalités négatives ne seront pas compensées et que les habitants vont subir les impacts d’une unité de méthanisation sans en voir les bénéfices.

La classe3 (30 % du contenu analysé), dénommée « acteurs territoriaux », fait référence à la méthanisation en tant que projet («projet», «développement», «économique», «faisable», etc.). D’une part, on retrouve les acteurs («communauté», «chambre» et «agriculture», «commune», «groupe», etc.) et, d’autre part, la dimension territoriale («pays», «terrain», etc.). Un projet de construction d’une unité de méthanisation se détache tout particulièrement. Il s’agit d’un projet porté par des agriculteurs regroupés en association depuis 2012 afin de valoriser le biogaz en injection. Le porteur de projet a développé de nombreux partenariats avec des acteurs territoriaux comme le conseil départemental, la chambre d’agriculture, la communauté de communes, le pays ou encore avec certaines banques. Du fait du caractère multipartenarial des projets de méthanisation territoriale, il existe une nécessité de coordonner les différentes parties prenantes et d’organiser la gouvernance territoriale qui en découle afin d’éviter les sentiments d’injustice et ainsi de révéler des comportements faisant référence à la justice procédurale.

L'aspect procédural domine fortement la classe 4 qui regroupe 22 % du contenu analysé («réunion», «publique», «enquête», «avis», «permis», «information», etc.). Cette classe relève des questions de consultations publiques et d'informations pour les populations locales. Ainsi, on y retrouve aussi bien les différentes structures publiques afférentes («mairie», «municipal», «préfecture») que des jours de semaine particuliers («jeudi» et «samedi»). Elle fait référence directement à la justice procédurale qui explique l'opposition par un manque de transparence (information), d'échange (participation) ou une partialité des acteurs publics.

Lorsque l'on s'attarde sur le pourcentage du contenu analysé de chaque classe dans l'intégralité de notre corpus, le contenu des articles qui revient le plus souvent porte plus sur les procédés et les acteurs que sur les aspects procéduraux. De même, les risques n'occupent pas une part importante dans les discours rapportés dans la presse. Avec le dendrogramme (fig. 1, partie supérieure), nous pouvons analyser l'arbre de classification hiérarchique qui est une arborescence indiquant comment les classes sont reliées entre elles de façon ascendante et en fonction de leur niveau de similarité. On constate que les effets (négatifs) de la méthanisation arrivent en amont de l'organisation autour de ces projets, traduisant probablement un réel manque de communication et de concertation des acteurs de la méthanisation auprès des habitants. De plus, si on se réfère aux mots les plus fortement opposés à chacune des classes (ceux qui ont les Khi2 les plus fortement négatifs), on s'aperçoit que le mot «projet» est le terme le plus fortement distant de la classe 1 «procédés de la méthanisation» avec un Khi2 fortement négatif (-92). Dès lors, ces premiers résultats viennent conforter une de nos hypothèses de départ selon laquelle ce n'est pas uniquement pour des raisons égoïstes (se référant au cadre théorique NIMBY) que peuvent s'expliquer les ressentiments des habitants vis-à-vis des projets. Bien souvent, les porteurs de projet (voire parfois les collectivités locales qui les accompagnent) entretiennent la méfiance des habitants par le manque de communication autour de celui-ci mais aussi au sujet d'une nouvelle technologie qu'ils ne connaissent pas ou peu (absence de réunions d'information, aucune visite d'unité de méthanisation similaire, etc.).

Un discours défavorable qui se traduirait avant tout par une méfiance des projets innovants et de leurs conséquences sur la qualité de vie

L'AFC permet de visualiser les thèmes du corpus, leur articulation et la mise en évidence des « ressemblances », des « dissemblances » et surtout les facteurs qui viennent structurer le discours. Pour cela, il convient d'identifier les

axes représentant les facteurs discriminants (ceux qui viennent séparer les thèmes du corpus) puis de visualiser sur un plan factoriel les articulations entre les classes obtenues (Fig. 2). Cette méthode permet donc d'analyser des relations entre les classes et les mots étoilés¹¹ (distances entre l'unité de méthanisation et la première habitation, les dimensionnements de l'unité en tonne et les types de porteur[s] de projet). L'axe 1¹² (abscisse) est le facteur qui extrait le plus d'inertie contenue dans le nuage multidimensionnel devant l'axe 2 puis les autres facteurs. Nous avons fait le choix de ne représenter que les deux premiers axes (48 % pour le premier axe et 27 % pour le deuxième) car le pourcentage de variance cumulé représente les trois quarts de l'information (75 %). Le barycentre et l'aire simplifiée¹³ de chacune des classes y sont représentés. Par ailleurs, seuls les mots étoilés les plus statistiquement significatifs ont été affichés sur ce plan factoriel.

À travers cette AFC, nous pouvons dégager plusieurs commentaires au regard des cadres théoriques mobilisés pour étudier le discours sur la méthanisation. D'abord, les barycentres de chaque classe sont assez rapprochés, témoignant d'une relative proximité factorielle. Ils permettent d'évaluer si les discours afférents à l'une ou l'autre classe sont spécifiques ou non. Ensuite, les contributions des variables à l'axe 1 montrent une structuration de celui-ci autour du type de portage de projet. D'une part, on remarque que les portages associant des agriculteurs (coportage d'agriculteurs avec un industriel ou avec une collectivité) semblent être mieux acceptés que ceux réalisés par des opérateurs/industriels. Bien souvent, on retrouve une proximité entre les discours défavorables à la méthanisation et les projets coportés par les collectivités locales et les opérateurs, accusés de manquer de transparence vis-à-vis de la population, comme en témoignent ces deux verbatim faisant explicitement référence à la justice procédurale :

« On donne le sentiment de se moquer des gens ! L'époque où l'on imposait des projets sans associer la population est terminée. Ce dont on a besoin, c'est d'établir un lien de confiance en informant durablement » (un élu d'Europe Écologie Les Verts de la commune du Poiré-sur-Vie, Vendée, 9 février 2016).

« On a le sentiment de ne pas avoir été entendus et on constate un manque de transparence dans les dossiers et les

¹¹ C'est-à-dire des variables pouvant expliquer qu'un projet a été un succès ou un échec.

¹² Plus les barycentres sont proches de l'intersection des classes, plus les discours sont communs ; plus ils s'en éloignent, plus les discours se spécifient.

¹³ Dans un souci de lisibilité, les aires ont été redessinées et simplifiées par rapport à celles générées par Alceste.

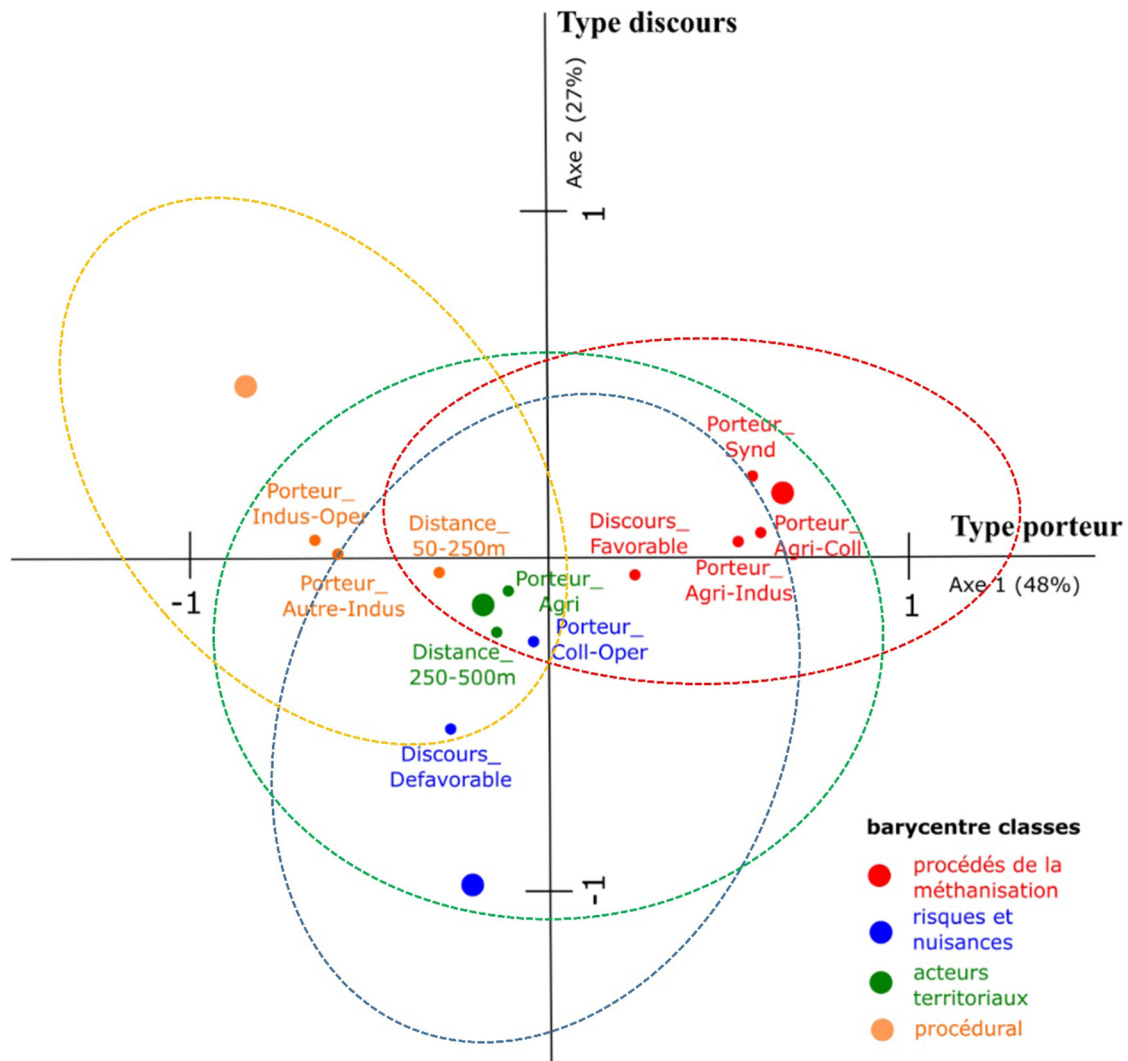


Fig 2. Analyse factorielle de correspondances avec les barycentres et aires approximatives de chacune des classes (réalisation : S. Bourdin).

réponses apportées par les représentants de cette société » (un habitant de la commune de Bannalec, Finistère, 6 février 2013).

Par ailleurs, cette méfiance des projets innovants est d'autant plus importante que les projets sont localisés à proximité des habitations. On retrouve les classes de distance « 50-250 m » et « 250-500 m » comprises au sein de l'aire de la classe « risques et nuisances », ce qui confirme que la proximité entre les habitants et l'unité de méthanisation est mal perçue ou vécue, alors que la classe de distance « plus de 500 m » n'entre pas dans ce schéma. Ce NIMBYisme se matérialise à de nombreuses reprises, notamment dans le discours des présidents d'association de défense environnementale interrogés par les journalistes. Au-delà du NIMBYisme, il est souvent fait référence à des questions relatives à l'attachement des personnes pour leur territoire et les implications d'un tel projet pour leur cadre de vie :

« Nous ne sommes pas contre ce projet en lui-même mais contre son emplacement, choisi pour l'implantation de l'unité qui serait située à moins de 400 m du lotissement du Pin, à moins de 500 m d'un terrain de sport et à moins de 800 m d'un collège » (président de l'association Air Pur Craonnais, Mayenne, 19 novembre 2013).

« Cette unité est trop proche des habitations et nous subissons les odeurs, le bruit, les mouches, un trafic routier intense sur une route non adaptée et des risques majeurs d'incendie ou d'explosion » (président de l'association de Défense du patrimoine de Kerlierne, Morbihan, 19 octobre 2015).

En revanche, aucun mot étoilé référençant les dimensionnements d'unités de méthanisation n'est représenté sur le plan factoriel (Fig. 2). On ne retrouve pas non plus de discours rapportés par les journalistes à la lecture des articles de presse. Cela nous fait dire que la taille de l'infrastructure ne semble pas jouer dans le type de discours qui est émis à son égard.

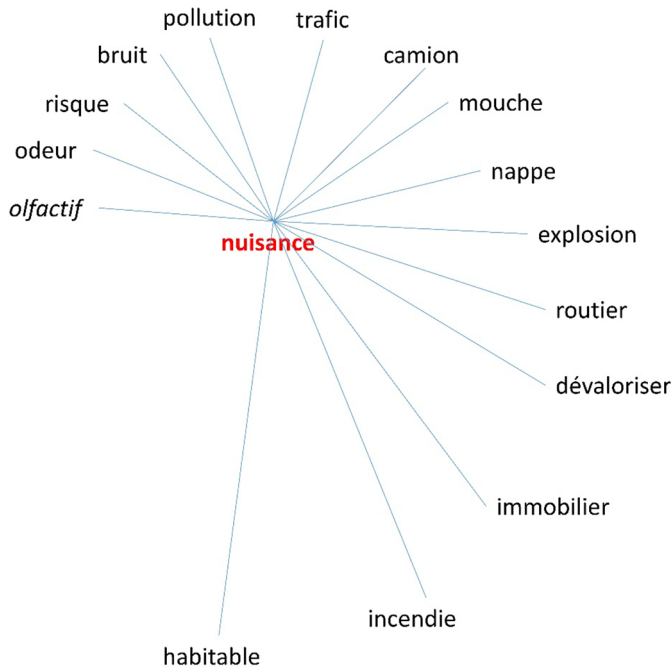


Fig 3. Réseau de la forme « nuisance » (réalisation : S. Bourdin).

Une méfiance multiforme des projets, une difficile conciliation des intérêts

Quant à l'analyse du réseau de la forme « nuisance » (Fig. 3), elle fait référence à une attitude NIMBYiste mais également à une défense du cadre de vie et à l'attachement au lieu de la part des riverains. La longueur du trait correspond au nombre d'unités lexicales dans lesquelles les deux termes sont présents, pondéré par le nombre de mots qui les sépare. Donc, plus le trait est court, plus les mots sont proches. Dans l'ordre, les liens les plus forts concernent les nuisances liées au risque de mauvaises odeurs (« olfactif », « odeur », « pollution » et « mouche »), au risque de pollution sonore (« bruit », « trafic », « camion » et « routier »), au risque d'explosion (« nappe », « explosion » et « incendie ») et au risque de dépréciation immobilière (« dévaloriser », « immobilier » et « biens »). De nombreux discours, de la part notamment de riverains ou de présidents d'association environnementale, abondent en ce sens :

« Non à la méthanisation près des habitations, ça pue ! » (riverain d'un projet de méthanisation dans la commune de la Roche-sur-Yon, Vendée, 13 mars 2016).

« [...] nous craignons les nuisances, le trafic pourrait s'élever jusque 40 camions par jour » (président de l'association de Défense du Territoire Craonnais, Mayenne, 18 octobre 2013).

« Les principaux dangers à considérer se situent du côté des incendies, des explosions et des émissions de gaz

toxiques » (président de l'association Evron Environnement, Mayenne, 30 avril 2015).

« On a travaillé toute une vie pour avoir un bien... qui payera la dépréciation de nos maisons ? » (riverain d'un projet de méthanisation dans la commune de Coutances, Manche, 22 octobre 2014).

Notons qu'une des particularités de ces conflits est qu'ils sont anticipatifs et ont souvent lieu avant même que l'unité de méthanisation voie le jour. Cela implique donc que les opposants se sont soit informés sur les risques potentiels liés à la méthanisation, soit ne se sont pas informés mais imaginent que la fabrication de biogaz peut entraîner des risques environnementaux, industriels, économiques ou d'atteinte à leurs conditions de bien-être et à leur qualité de vie.

Ces externalités négatives ne doivent pas être conçues uniquement comme une forme de NIMBYisme qui relèverait de comportements protectionnistes des riverains. L'analyse des verbatim montre bien souvent qu'ils associent ces nuisances à un défaut de compensation. Autrement dit, l'absence de justice distributive est un argument majeur pouvant expliquer les oppositions aux projets. De même, au-delà des arguments d'ordre NIMBYiste invoqués susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les populations (en particulier celles vivant à proximité des unités), notre analyse lexicométrique met en lumière le défaut de justice procédurale.

Lorsque l'on s'attarde sur les projets ayant abouti, on retrouve des projets tels que celui de Geotexia au Mené (22) qui traite les effluents d'élevage d'agriculteurs locaux et des déchets issus de l'industrie agroalimentaire depuis juin 2011, ou encore celui de Saint-Georges Méthagri à Saint-Georges-sur-Loire (49), inauguré en juillet 2015, qui regroupe une douzaine d'agriculteurs et qui fut l'une des premières unités de méthanisation en voie sèche¹⁴ de France. Dans ces articles de presse, il est souvent fait mention d'arguments relevant de l'intérêt général où le principe de redistribution des externalités a été pensé et expliqué (en termes de développement économique local, d'autonomie énergétique territoriale et de développement des énergies renouvelables). Il s'agit de projets dans lesquels apparaissent clairement les dimensions de la justice procédurale avec l'organisation d'un processus de concertation et d'information publique. Ils ont fait l'objet de nombreuses réunions publiques et d'explications auprès de la population locale

¹⁴ On distingue deux sortes de technologie pour méthaniser les déchets dans un digesteur dans le but de produire du biogaz : la méthanisation par voie humide où la matière très majoritairement liquide est infiniment mélangée (procédé le plus répandu en France actuellement) et la méthanisation par voie sèche où la production est séquencée dans le temps afin de mieux valoriser la matière sèche comme le fumier, par exemple.

qui a eu l'impression de pouvoir influencer la décision finale. Ces résidents ont souvent été invités à visiter des usines de méthanisation en fonctionnement sur d'autres territoires. De fait, il semblerait que l'approche expérientielle permettrait de faciliter l'adhésion des riverains aux projets.

L'analyse typologique des discours (Fig. 2) montre une association entre (i) le portage du projet par une personne provenant du territoire et (ii) la réussite des projets. En analysant les verbatim employés par les parties prenantes des projets, on remarque que les porteurs de projet locaux sont plus susceptibles de créer de la confiance car ils sont connus localement. Ainsi, concernant la communication des risques et la localisation d'une unité de méthanisation controversée, le manque de confiance est l'un des facteurs clés de l'opposition publique et une raison majeure de la difficulté à atteindre une solution acceptable pour toutes les parties. Cela rejoint les travaux de Upham et Shackley (2006) et de Walker *et al.* (2010). De fait, dans la construction du projet, il serait judicieux de mettre en place un processus ouvert permettant une participation publique précoce et substantielle. Pourtant, il n'est pas rare que les porteurs de projets (et parfois la collectivité territoriale) ne souhaitent pas communiquer trop tôt sur le projet de peur de provoquer, de la part des habitants, une levée de boucliers :

«C'est un projet industriel et ce type de dossiers ne se négocie pas sur la place publique. C'est encore trop tôt, il y a un temps pour tout ! Tout entrepreneur pour monter son projet a besoin d'une part de discrétion. Le temps des explications viendra...» (porteur de projet d'une unité de méthanisation à la Roche-sur-Yon, Vendée, 3 mars 2015).

«[...] nous sommes en cours d'étude sur la faisabilité technique et administrative. Cela prend du temps et tant que le dossier n'est pas bouclé, nous ne souhaitons pas communiquer» (porteur de projet d'une unité de méthanisation à Sainte-Suzanne-et-Chammes, Mayenne, 23 mai 2016).

Conclusion

La territorialisation des projets énergétiques – comme ceux liés à la méthanisation – demande de trouver de nouveaux compromis sociaux (Fortin et Fournis, 2014) liant une complexité de facteurs influençant le succès de leur déploiement. L'analyse du discours de la méthanisation à partir d'un corpus d'articles de la presse quotidienne régionale nous a permis de mettre en évidence que l'acceptabilité locale ne se cantonnait pas uniquement à un effet NIMBY mais pouvait faire appel à d'autres modèles explicatifs (attachement au lieu et au cadre de vie, justice procédurale et justice distributive). Cependant, il serait intéressant de confronter ces

résultats à des entretiens menés directement auprès des acteurs de la méthanisation (porteurs de projet, parties prenantes au projet, riverains, chambre d'agriculture, etc.), notamment sur leurs perceptions et leurs représentations des énergies renouvelables.

Notre analyse en détail des verbatim montre la complexité des projets de biogaz qui ne peuvent pas être traités de manière rapide est sans équivoque. L'opposition du public à la création de nouvelles usines de biogaz est assez courante et cette situation aurait pu être évitée si une concertation accrue et une information raisonnée avaient été réalisées. Bien souvent, les membres du groupe d'opposants ont été ignorés et se sont opposés aux plans parce qu'ils craignaient que le projet ne soit mené sans qu'ils puissent influencer sur la situation. Il en découle que certaines municipalités ont dû finalement renoncer à la construction d'une usine de biogaz sur leur territoire, ce que les élus pourtant favorisaient. De ce point de vue, les aspects relatifs à la justice distributive et à la justice procédurale doivent être traités de manière équitable, de sorte que toutes les parties prenantes apprécient la diffusion locale et équitable des bénéfices des projets.

Par ailleurs, la perte la plus importante découlant de projets de méthanisation suspendus voire arrêtés est celle de la confiance. Le développeur a perdu confiance dans le secteur public et inversement. La technologie du biogaz en tant que telle pourrait également avoir été affectée par la perte de confiance, ce qui fait que le biogaz ressemble plus à une technologie controversée. Dans cette perspective, il est plus approprié de se demander ce que nous pouvons apprendre de ces projets, de comprendre la façon d'éviter les processus de planification perçus comme négatifs par toutes les parties impliquées et d'interroger comment mettre en œuvre des processus à la fois démocratiques et efficaces en temps.

Au-delà du manque d'organisation de la gouvernance territoriale, les faits récents montrent que les projets soutenus par des agriculteurs, accompagnés par les chambres d'agriculture dans leur démarche de communication, ont souvent fait beaucoup de progrès. Des échecs demeurent cependant, d'où la question de l'hypothèse, qu'il reste à prouver scientifiquement, d'un consensus sur le caractère positif d'un point de vue économique et environnemental de ce type de projet.

Remerciements

Nous tenons à remercier le programme PSDR 4 (Pour et Sur le Développement Régional), financeur du projet DETECTE dans lequel s'inscrit cet article.

Références

- Adams J.S., 1965. Inequity in social exchange, in Berkowitz L. (Ed.), *Advances in experimental social psychology*, 2, 267-299, [https://doi.org/10.1016/S0065-2601\(08\)60108-2](https://doi.org/10.1016/S0065-2601(08)60108-2).
- Aissani L., Collet A., Bioteau T., Laurent F., Béline F., 2015. Évaluation environnementale de projets de méthanisation territoriaux via l'analyse du cycle de vie, in Torré A., Vollet D. (Eds), *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles, Quæ, 183-198.
- Aitken M., 2010. Why we still don't understand the social aspects of wind power: a critique of key assumptions within the literature, *Energy Policy*, 38, 4, 1834-1841, <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2009.11.060>.
- Béhar L., Simoulin V., 2014. Le NIMBY (Not in My Backyard) : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local, *Politiques et management public*, 31, 2, 151-167, <http://journals.openedition.org/pmp/7000>.
- Bourdin S., 2019. Le NIMBY ne suffit plus ! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation, *L'espace politique*, 38, 2, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6619>.
- Bourdin S., Colas M., Raulin F., 2019. Understanding the problems of biogas production deployment in different regions: territorial governance matters too, *Journal of Environmental Planning and Management*, 63, 9, 1655-1673, <https://doi.org/10.1080/09640568.2019.1680158>.
- Bourdin S., Nadou F., 2020. The role of a local authority as a stakeholder encouraging the development of biogas: a study on territorial intermediation, *Journal of Environmental Management*, 258, <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2019.110009>.
- Burningham K., Barnett J., Walker G., 2015. An array of deficits: unpacking NIMBY discourses in wind energy developers' conceptualizations of their local opponents, *Society & Natural Resources*, 28, 3, 246-260, <https://doi.org/10.1080/08941920.2014.933923>.
- Charaudeau P., 1997. *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris/Bry-sur-Marne, Nathan/Institut national de l'audiovisuel.
- Devine-Wright P., 2005. Beyond NIMBYism: towards an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy, *Wind Energy*, 8, 2, 125-139, <https://doi.org/10.1002/we.124>.
- Devine-Wright P., 2009. Rethinking NIMBYism: the role of place attachment and place identity in explaining place-protective action, *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 19, 6, 426-441, <https://doi.org/10.1002/casp.1004>.
- Devine-Wright P. (Ed.), 2015 [1st ed. 2011]. *Renewable energy and the public: from NIMBY to participation*, London/New York, Routledge.
- Edwards J., Othman M., Burn S., 2015. A review of policy drivers and barriers for the use of anaerobic digestion in Europe, the United States and Australia, *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 52, 815-828, <https://doi.org/10.1016/j.rser.2015.07.112>.
- Féménias A., Bouvier M., Balny P., Jaujay J., 2008. *Évaluation des conditions de développement d'une filière de méthanisation « à la ferme » des effluents d'élevage*, Paris, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables/ministère de l'Agriculture et de la Pêche, https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0005556/006255-01_rapport.pdf.
- Fortin M.-J., Fournis Y., 2014. Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale : les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec, *Natures Sciences Sociétés*, 22, 3, 231-239, <https://doi.org/10.1051/nss/2014037>.
- Fournis Y., Fortin M.-J., 2017. From social 'acceptance' to social 'acceptability' of wind energy projects: towards a territorial perspective, *Journal of Environmental Planning and Management*, 60, 1, 1-21, <https://doi.org/10.1080/09640568.2015.1133406>.
- Gendron C., 2014. Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs, *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 11, 117-129, <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>.
- Girault R., Béline F., Damiano A., 2010. Méthanisation : les premiers pas de la filière dans le secteur agricole, *Environnement & Technique*, 300, 38.
- Haas R., Resch G., Panzer C., Busch S., Ragwitz M., Held A., 2011. Efficiency and effectiveness of promotion systems for electricity generation from renewable energy sources—Lessons from EU countries, *Energy*, 36, 4, 2186-2193, <https://doi.org/10.1016/j.energy.2010.06.028>.
- Jeanneaux P., Perrier-Cornet P., 2008. Les conflits d'usage du cadre de vie dans les espaces ruraux et la décision publique locale. Éléments pour une analyse économique, *Économie rurale*, 306, 39-54, <https://doi.org/10.4000/economierurale.458>.
- Krieg A., 2000. Analyser le discours de presse. Mises au point sur le « discours de presse » comme objet de recherche, *Communication*, 20, 75-97, <https://doi.org/10.4000/communication.6432>.
- CRDP (Centre régional de documentation pédagogique), 1994. *Journalistes et linguistes, même langue, même langage ?*, Actes du colloque, 15 janvier 1993, Paris, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, *MScope*, hors-série avril.
- Pacaud S., Le Roux Y., Feidt C., 2013. Projet collectif de méthanisation en milieu rural, *Pour*, 2018, 2, 99-108, <https://doi.org/10.3917/pour.218.0099>.
- Pham H.V., Kirat T., Torre A., 2013. Les conflits d'infrastructures en Ile de France. Des révélateurs des imperfections de la décision publique dans les espaces ruraux et périurbains, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, 203-229, <https://doi.org/10.3917/reru.131.0203>.
- Raineau L., 2011. Vers une transition énergétique ?, *Natures Sciences Sociétés*, 19, 2, 133-143, <https://doi.org/10.1051/nss/2011143>.
- Sébastien L., 2013. Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France, *Sociologies pratiques*, 27, 2, 145-165, <https://doi.org/10.3917/sopr.027.0143>.

- Soland M., Steimer N., Walter G., 2013. Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland, *Energy Policy*, 61, 802-810, <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2013.06.111>.
- Torre A., Lefranc C., 2006. Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la presse quotidienne régionale, *Espaces et Sociétés*, 124-125, 93-110, www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-1-page-93.htm.
- Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Lefranc C., Melot R., Guérin M., Jeanneaux P., Paoli J.-C., Salazar M.I., Thion P., Kirat T., 2006. Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 415-453, <https://doi.org/10.3917/relu.063.0415>.
- Torre A., 2015. Théorie du développement territorial, *Géographie, économie, société*, 17, 3, 273-288, www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2015-3-page-273.htm.
- Upham P., Shackley S., 2006. Stakeholder opinion of a proposed 21.5 MWe biomass gasifier, in Winkleigh, Devon: implications for bioenergy planning and policy, *Journal of Environmental Policy and Planning*, 8, 1, 45-66, <https://doi.org/10.1080/15239080600634144>.
- Van der Horst D., 2007. NIMBY or not? Exploring the relevance of location and the politics of voiced opinions in renewable energy siting controversies, *Energy policy*, 35, 5, 2705-2714, <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2006.12.012>.
- Vorkinn M., Riese H., 2001. Environmental concern in a local context: the significance of place attachment, *Environment and Behavior*, 33, 2, 249-263, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/00139160121972972>.
- Walker G., Devine-Wright P., Hunter S., High H., Evans B., 2010. Trust and community: exploring the meanings, contexts and dynamics of community renewable energy, *Energy Policy*, 38, 6, 2655-2663, <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2009.05.055>.
- Warren C.R., Lumsden C., O'Dowd S., Birnie R.V., 2005. 'Green on green': public perceptions of wind power in Scotland and Ireland, *Journal of Environmental Planning and Management*, 48, 6, 853-875, <https://doi.org/10.1080/09640560500294376>.
- Wolsink M., 2000. Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support, *Renewable Energy*, 21, 1, 49-64, [https://doi.org/10.1016/S0960-1481\(99\)00130-5](https://doi.org/10.1016/S0960-1481(99)00130-5).
- Zemo K.H., Panduro T.E., Termansen M., 2019. Impact of biogas plants on rural residential property values and implications for local acceptance, *Energy policy*, 129, 1121-1131, <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2019.03.008>.

Citation de l'article : Bourdin S., Jeanne P., Raulin F. « La méthanisation, oui, mais pas chez moi ! » Une analyse du discours des acteurs dans la presse quotidienne régionale. *Nat. Sci. Soc.* 28, 2, 145-158.